

# Valorisez vos Déchets organiques

## **Recyclez**

vos déchets organiques

## **Diminuez**

vos ordures ménagères

## **Préservez**

votre environnement



# Que sont les déchets organiques ?

Il s'agit des déchets issus principalement des restes de cuisine :

- Epluchures de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs
- Marc de café et filtres
- Sachets de thé ou de tisane
- Fleurs fanées
- Pain rassi



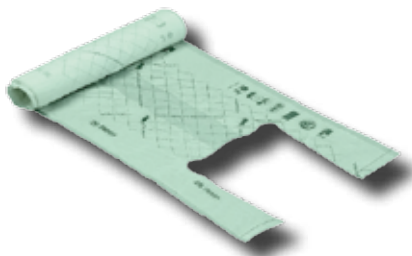
## Déchets interdits

- Coquillages
- Déchets pollués
- Déchets alimentaires liquides
- Graisses
- Langes et couches
- Nappes jetables, étiquettes des fruits et emballages
- Papiers et cartons imprimés
- Restes de viande et de poisson



# Comment les valoriser ?

## Un sac biodégradable à votre disposition



*Un sac biodégradable pour recevoir vos déchets organiques*

Ce sac est fabriqué à partir d'une matière totalement biodégradable et compostable constituée de féculés de maïs et de polymères synthétiques. Il se dégrade totalement entre 10 et 45 jours sans aucune nuisance pour l'environnement.

Mélangés aux déchets verts, les déchets organiques sont compostés sur les plates-formes du SETOM.

## Pour valoriser vos déchets organiques, vous disposez de deux modes de collecte

### **En porte en porte avec les déchets verts**

Si votre collectivité utilise ce système de collecte, vous pouvez jeter vos nouveaux sacs biodégradables avec vos déchets verts. Ils seront collectés en même temps. Il est inutile de vider le sac qui est biodégradable.

### **En déchetterie avec les déchets verts**

Vous pouvez déposer vos nouveaux sacs biodégradables dans les bennes à déchets verts de votre déchetterie.

### **ATTENTION**

Les déchets organiques doivent uniquement être emballés dans le sac biodégradable, tout autre sac en plastique est exclu.



# Pourquoi valoriser les déchets organiques ?

La valorisation des déchets organiques a un double intérêt :

## **Environnemental :**

- Réduction des ordures ménagères à la source et orientation vers une filière dédiée,
- Le traitement par co-compostage avec les déchets verts permet de réduire le nombre de camions sur les routes,
- C'est un amendement organique local,
- C'est un traitement biologique des déchets.

## **Economique :**

- Cela revient moins cher à traiter en compostage qu'en incinération.

## **En savoir plus**

SETOM de l'Eure  
VC 6 Lieu-dit Saint-Laurent  
B.P. 110 - 27 091 Evreux cedex 9  
Tel : 02 32 23 47 47  
Fax : 02 32 23 47 46  
com@setom.fr

